AR Prefecture
063-246301097-20250520-20250520_24-DE
Reçu le 21/05/2025

CCEDA
CC 20.05.2025
(24)

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

_____

RÉUNION DU 20 MAI 2025

_____

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 mai, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle intercommunale de Lezoux, après convocations légales en date du 13 mai 2025, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mr Thierry TISSERAND
Mme Danielle GRANOUILLET	Mme Elisabeth BRUSSAT
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mr Cédric DAUDUIT
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Patricia LACHAMP
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mr Florent MONEYRON
M. Gilles BERGAMI	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Julie MONTBRIZON	M. Jean-Louis DERBIAS
M. Daniel PEYNON	Mme Michelle CIERGE
Mme Annick FORESTIER	M. Bernard FRASIAK
Mme Déolinda DE FREITAS	M. Yannick DUPOUE
Mr Guillaume FRICKER	M. Antoine LUCAS
Mme Sylvie ROCHE	Mme Laurence GONINET
Mme Anne-Marie OLIVON	

Suppléants présents : M. Patrice BLANC, Mme Nathalie DE LA FUENTE

Etaient représentés (procuration) :

- Mme VIAL Séverine donne pouvoir à Mr FRASIAK Bernard
- Mr BOURNAT Christian donne pouvoir à Mme BRUSSAT Elisabeth
- Mme MARMY Marie-France donne pouvoir à Mr FRICKER Guillaume
- Mme MORAND Catherine donne pouvoir à Mme OLIVON Anne-Marie
- Mr FERRIER Romain donne pouvoir à Mme ROCHE Sylvie
- Mr BROUSSE René donne pouvoir à Mme CIERGE Michelle

Absents : Mme Isabelle GROUIEC, Mme Elyane GRANET, Mr Alain COSSON, Mr Gilles MARQUET

VOTE : En exercice : 35 Présents : 25 Représentés : 6 Votants : 31

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Objet : ZI les hautes : mise en place d'une servitude de réseaux eaux pluviales

AR Prefecture
063-246301097-20250520-20250520_24-DE
Reçu le 21/05/2025

CCEDA
CC 20.05.2025
(24)

ZI LES HAUTES : MISE EN PLACE D'UNE SERVITUDE DE RESEAUX EAUX PLUVIALES

****

Madame la Présidente informe le Conseil Communautaire du passage d'une canalisation d'eaux pluviales sur deux parcelles privées situées sur la ZI les Hautes à Lezoux (Parcelle SAIPOL et Zone Agri), découverte fortuitement après cession, lors des travaux de construction du bâtiment Zone Agri. Une inspection du réseau avait été réalisée afin de matérialiser cette conduite (voir plan ci-joint). Il s'agit de procéder à une régularisation visant à enregistrer cette canalisation d'eaux pluviales par acte notarié afin de garantir sa traçabilité dans le temps.

Madame la Présidente informe l'assemblée que les deux propriétaires concernés (SAIPOL et Zone Agri) ont été informés de la mise en place de la servitude visant à constater la présence d'une canalisation publique dédiée au recueil des eaux pluviales sur cette partie de la zone. L'accès sera possible à partir de ces parcelles, pour les professionnels mandatés par l'EPCI, pour toutes nécessité de travaux, ou entretien.

Cette canalisation d'une longueur de 233 mètres (diam.600) traverse les parcelles suivantes ZT 357, ZT 358, ZT 213 et ZT 226 sis commune de Lezoux et reboucle avec le réseau existant de la ZI (voir plan ci-joint) et plus largement au niveau de la commune de Lezoux (partie nord).

Ceci exposé, Madame la Présidente propose au Conseil Communautaire :

- D'établir une servitude de passage pour réseau Eaux Pluviales entre le réseau existant au niveau de la voirie de zone (fonds dominant) et les parcelles traversées au sein de la ZI, parcelles cadastrées ZT 357, ZT 358, ZT 213 et ZT 226 (fonds servant) sis commune de Lezoux ;
- Indique que les frais d'établissement par acte notarié seront à la charge de la CCEDA ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire APPROUVE à **l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 21 mai 2025
Signé par Jean-Louis DERBIAS,
Secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme
Fait et publié à Lezoux, le 21 mai 2025
Signé par Elisabeth BRUSSAT,
Présidente

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENTRE DORE ET ALLIER
Siège Social
20, avenue de Verdun
63190 - LEZOUX